

Image not found or type unknown



décès d,une personne sous tutelle

Par **saturne69**, le **03/04/2019** à **16:17**

Lors du décès de ma mère qui était sous tutelle je suis passée au bureau de la tutrice pour récupérer livret de famille . Elle m,a remis deux documents pour payer les pompes funébres.Sur un document il était idiquer un montant de 3000 euros.Au bout d,un mois les pompes funébres me contact car le montant était que de 300 euros environ .Je suis bien embêtée.COMMENT FAIRE.

Cordialement.